



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
16 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Formation Guinée-Bissau

Rapport sur la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau*

I. Introduction

1. Le 1^{er} octobre 2008, la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement bissau-guinéen ont adopté le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix (PBC/3/GNB/3). Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Cadre stratégique, le Gouvernement et la Commission examinent tous les six mois la mise en œuvre de la stratégie de consolidation de la paix. Initialement prévu au premier trimestre de 2009, le premier rapport semestriel n'a pas été établi, principalement en raison des tristes événements des 1^{er} et 2 mars, qui ont causé la mort du Président de la République, João Bernardo Vieira, et du chef de l'état-major, le général Tagme Na Waie. Le présent rapport annuel a donc été établi à l'issue de la visite que la Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission, l'Ambassadrice Maria Luiza Viotti (Brésil), a effectuée à Bissau du 7 au 12 décembre 2009. L'équipe technique gouvernementale qui avait participé en 2008 à l'élaboration du Cadre stratégique a été réactivée. À l'issue de plusieurs consultations avec les autres partenaires de consolidation de la paix, dont les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, les organisations de la société civile, l'Assemblée nationale et les chefs religieux, le Comité directeur national pour la consolidation de la paix du Fonds pour la consolidation de la paix a adopté le présent rapport. Couvrant la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 octobre 2009, celui-ci rend compte des progrès faits dans la mise en œuvre des engagements mutuels, décrit les difficultés que le Cadre stratégique a posées aux parties et formule un certain nombre de recommandations sur les mesures à prendre.

2. Le présent rapport a été établi alors que le Gouvernement et la Commission n'avaient pas encore adopté un mécanisme de suivi et un tableau d'indicateurs et de résultats prévus dans le Cadre stratégique. Il porte donc sur les tendances et les

* Le présent rapport, approuvé le 10 décembre 2009 par le Comité directeur national pour la consolidation de la paix, composé des principales parties intéressées aux niveaux national et international, a fait l'objet d'amples consultations avec la société civile et les partenaires internationaux présents en Guinée-Bissau.



difficultés de la consolidation de la paix, sur l'analyse des risques y relatifs et sur l'évaluation des progrès faits dans la tenue des engagements du Gouvernement et de la Commission. Il prend en compte un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté et un examen des activités de la Banque mondiale en Guinée-Bissau.

II. Consolidation de la paix : tendances, difficultés et analyse des risques

3. Bien que des progrès importants aient été accomplis en termes de stabilité politique et sociale en Guinée-Bissau depuis l'adoption du Cadre stratégique, la période considérée a été marquée par l'assassinat du Président de la République, João Bernardo Vieira, et du chef de l'état-major, le général Tagme Na Waie. Dans le climat d'impunité existant, les investigations engagées par le Procureur général à la demande du Gouvernement doivent encore être menées à bien.

4. La violence a pesé sur la campagne en vue de l'élection du Président de la République : deux membres de l'Assemblée nationale, Hélder Proença et Baciro Dabo (ce dernier étant également un candidat), ont été assassinés les 4 et 5 juin 2009, sous prétexte qu'ils avaient pris part à une tentative de coup d'État. Comme dans le cas de João Bernardo Vieira et Tagme Na Waie, les circonstances de leur mort restent floues, d'autant que l'enquête judiciaire n'est pas terminée. La réaction des autorités face aux événements de juin 2009 – cinq personnes ont été arrêtées par le Service de renseignements de l'État – constitue une violation flagrante des droits de l'homme.

5. La communauté internationale tarde à répondre aux demandes du Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, tendant à ce qu'elle appuie deux commissions nationales d'enquête sur les événements de mars et juin 2009. Le Secrétaire général de l'ONU, répondant aux lettres du Premier Ministre, a souligné la nécessité d'une coordination entre les différentes parties prenantes régionales – l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté des pays de langue portugaise – et l'Organisation. Par sa résolution 1876 (2009) du 26 juin 2009, le Conseil de sécurité a prié les principales organisations multilatérales de présenter à la communauté internationale une proposition commune concernant l'appui à apporter aux institutions bissau-guinéennes.

6. Un an après l'adoption du Cadre stratégique, le renforcement des capacités institutionnelles et la création d'une culture du respect du principe de la séparation des pouvoirs, considérés comme essentiels au retour de la stabilité en Guinée-Bissau, restent des priorités. De même, la liste des priorités que le Gouvernement avait dressée en 2008 reste valable pour l'essentiel en ce qui concerne le renforcement de la paix en Guinée-Bissau. Il s'agit notamment des élections et du renforcement institutionnel de la Commission électorale nationale, des mesures visant à faire démarrer l'économie et à remettre l'infrastructure en état, en particulier dans le secteur de l'énergie, de la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense, du renforcement du secteur de la justice et de l'état de droit et de la lutte contre le trafic de drogue, de la réforme et de la modernisation de l'administration publique et des questions sociales cruciales pour la consolidation de la paix.

A. Élections et renforcement des institutions au service de la Commission électorale nationale

7. Le cycle électoral 2008-2009 a été mené conformément aux principes internationaux. La campagne électorale et l'élection législative tenue le 16 novembre se sont déroulées correctement. L'élection présidentielle de 2009, non prévue lors de l'adoption du Cadre stratégique, a été correcte et a bénéficié d'un appui important de la communauté internationale. On ne saurait évoquer la réussite de ce cycle électoral sans souligner l'engagement fort de partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, qui a contribué à la planification des élections, mobilisé des moyens, coordonné l'aide internationale, géré le fonds d'affectation spéciale et permis la mise en œuvre en temps utile de toutes les activités préparatoires. Même si l'appareil électoral bissau-guinéen est bien rôdé, la remarquable contribution apportée par la communauté internationale a été essentielle pour la tenue d'élections transparentes, libres et justes. Un signe d'équité dans le choix du successeur de João Bernardo Vieira est la manière dont Kumba Iala, second aux élections, a accepté la victoire de Malam Bacai Sanhá.

8. En outre, la transparence du processus électoral de 2008, saluée aux niveaux national et international, a renforcé les institutions bissau-guinéennes. C'est le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) qui a reçu le plus de suffrages avec 227 036 voix, soit 67 des 100 sièges de l'Assemblée nationale, devant le Parti du renouveau social (PRS), avec 115 409 voix et 28 sièges, et le Parti républicain pour l'indépendance et le développement (PRID), avec 34 305 voix et trois sièges. Le Parti démocratique national (PDN – 10 721 voix) et l'Alliance démocratique (AD – 6 321 voix) ont obtenu chacun un siège.

9. Le recensement électoral s'est déroulé en 2008 comme prévu et conformément à la loi électorale. Le nombre d'électeurs enregistrés (593 557) représente une augmentation de 10 % par rapport au recensement de 2005. La liste électorale actualisée servira de référence pour les élections à venir.

10. Pour la première fois dans l'histoire électorale de la Guinée-Bissau, tous les partis participant à l'élection ont reçu de la Commission électorale nationale un fichier électronique contenant la liste de l'ensemble des électeurs du pays.

11. Grâce à plusieurs initiatives d'éducation civique et de sensibilisation, le taux de participation a atteint 82 %. Les femmes et les jeunes ont été l'objet d'une attention particulière et d'une campagne ciblée. À cette fin, l'ONU a adopté avec l'appui des organisations de la société civile une stratégie commune qui s'est avérée payante. Le taux de participation des deux tours de l'élection présidentielle (60 et 61 % respectivement) avait beaucoup baissé par rapport à celui de l'élection législative de 2008. Cette diminution semblait être une réaction de la population face à la violence, à l'impunité et à l'inaptitude des hommes politiques à résoudre les problèmes les plus élémentaires de la population. La stratégie de la campagne d'éducation civique a donc été renforcée au second tour.

12. Ce cycle électoral a contribué à renforcer les capacités de la Commission électorale nationale en matière de gestion du processus électoral, son professionnalisme étant reconnu de tous, augmentant ainsi son autorité aux yeux des différents acteurs politiques.

13. Lors du prochain cycle électoral et notamment des élections régionales, on continuera d'appuyer le Gouvernement afin de consolider les avancées réalisées dans ce domaine en 2008, notamment en renforçant les capacités des différentes parties prenantes du pays en matière de gestion du processus électoral. Les élections régionales nécessiteront donc certaines mesures préparatoires, telles qu'une mise à jour de la législation.

B. Mesures visant à faire démarrer l'économie et à remettre en état l'infrastructure, en particulier le secteur de l'énergie

14. Les finances publiques de la Guinée-Bissau se sont remarquablement améliorées au cours des 12 derniers mois. Le Gouvernement issu de l'élection législative de novembre 2008 s'est fixé comme objectif principal en matière de politique financière de payer ponctuellement les traitements des fonctionnaires. Grâce à l'appui budgétaire de partenaires de longue date (la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, l'Angola, la Jamahiriya arabe libyenne et la Turquie), les efforts déployés par le Gouvernement pour régulariser la gestion des comptes courants ont contribué à apaiser dans une certaine mesure la tension sociale due au retard chronique du paiement des salaires. Bien que le Gouvernement soit parvenu par ses propres moyens à payer régulièrement la majorité des fonctionnaires, il doit encore trois mois d'arriérés pour 2008 et certains enseignants – les contractuels – doivent encore recevoir une partie importante de leurs traitements.

15. En outre, les taxes perçues sur l'exportation de noix de cajou ont permis d'augmenter les recettes de l'État. Selon les chiffres disponibles, 2009 a été une année record : 135 000 tonnes ont été exportées, principalement vers l'Inde, contre 109 000 en 2008. Afin d'accroître les exportations, les exportations par voie de terre vers le Sénégal et la Gambie, pays où les taxes à l'exportation sont moins élevées qu'en Guinée-Bissau, ont été limitées par décret.

16. En revanche, le service de la dette extérieure continue de poser problème. Aggravé par la dette de l'État au secteur privé, il plombe également la compétitivité de l'économie. Pour réactiver l'économie et attirer l'investissement étranger, le Gouvernement a approuvé un code de l'investissement privé.

17. Au niveau des infrastructures, l'ouverture du pont de São Vicente, à mi-chemin entre Bissau et la frontière nord avec le Sénégal, a amélioré la circulation sur l'un des principaux axes autoroutiers du pays, apportant d'excellentes retombées commerciales. La remise en état du port de pêche de Bissau à Alto Bandim a commencé, ainsi que celle du port de Buba, où sera construit le plus grand port en eau profonde de la région. Ce port, intégré au projet d'exploitation des mines de bauxite de Guinée-Bissau, de Guinée, du Mali et du Sénégal, devrait avoir une incidence considérable sur le démarrage de l'économie bissau-guinéenne. Certains progrès ont aussi été faits dans les secteurs de l'énergie et de la distribution d'eau, notamment à Bissau : les réseaux de distribution ont été agrandis, des compteurs à eau ont été installés, deux générateurs d'une capacité totale de 3 mégawatts ont été mis en place et la Société nationale d'électricité du Sénégal a fourni à la compagnie

bissau-guinéenne de distribution d'eau et d'énergie une assistance technique dans le domaine commercial.

18. Pour ce qui est du développement du secteur privé, la Guinée-Bissau a encore du chemin à faire. Le pays est antépénultième au classement de l'étude annuelle *Doing Business* de la Banque mondiale, ce qui reflète les difficultés bureaucratiques et juridiques extrêmes qu'un créateur d'entreprise rencontre dans le pays. Comme la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Centre du commerce international et l'Organisation mondiale du commerce l'ont souligné dans une évaluation commune sur l'intégration du commerce, l'accroissement de l'investissement privé dans le pays passe par l'élimination de ces obstacles bureaucratiques et la mise en place d'un mécanisme consultatif permettant aux secteurs public et privé de s'entendre sur les réformes à mener en priorité et de contrôler la mise en œuvre des politiques de réforme.

19. Bien que la gestion des finances publiques se soit améliorée, la Guinée-Bissau continue de dépendre dans une grande mesure d'un appui budgétaire extérieur direct pour remplir ses obligations, ce qui empêche toute stratégie d'investissement centrée sur les infrastructures. Toute mesure visant à satisfaire les besoins structurels du pays – réseau de transport, production et distribution d'énergie électrique et assainissement de base – dépend entièrement de l'aide extérieure. La crise économique mondiale a également affecté la croissance économique du pays et accru la vulnérabilité de sa population.

C. Réforme du secteur de la sécurité et de la défense

20. De nombreuses mesures ont été prises dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et de la défense pour mettre en œuvre la stratégie nationale de restructuration et de modernisation du secteur, approuvée en 2006 par le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Cependant, la réforme n'a pas progressé au rythme voulu, notamment pour ce qui est des forces de sécurité, très en retard sur la défense pour ce qui est de l'élaboration des textes juridiques. Bien que doté d'instances propres telles que le Comité directeur pour la réforme du secteur de la sécurité et son Secrétariat technique, le secteur a encore des progrès à faire, de l'avis de tous.

21. La Mission européenne pour la réforme du secteur de la sécurité a été prorogée de six mois et le Gouvernement bissau-guinéen a déjà approuvé certains projets de loi sur la réforme. L'étude sur la caisse des pensions de l'armée et des forces de police a déjà été examinée avec le Gouvernement puis approuvée par le Conseil des ministres.

22. En avril 2009, lors d'une table ronde tenue à Praia (Cap-Vert), 28 pays et 10 organisations internationales ont adopté un plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité bissau-guinéen, l'idée étant de déterminer quelles ressources et quels partenaires pourraient être mobilisés à l'appui de la réforme.

23. Durant la période considérée, le Gouvernement a procédé au recensement des forces armées, comptabilisant 4 458 militaires. Les anciens combattants, qui ont également été recensés, sont au nombre de 5 680. La participation des militaires aux

débats sur la réforme du secteur de la sécurité a été cruciale, leur permettant de se sentir concernés au premier chef.

24. D'importants efforts techniques et financiers ont été consentis par le Gouvernement et les partenaires internationaux, permettant notamment de mener une étude sur la caisse de pension des forces de sécurité et de procéder à l'adoption d'un ensemble de lois relatives au Ministère de l'intérieur et aux forces de sécurité. La table ronde des donateurs sera d'une importance capitale pour mobiliser des moyens en vue de mener les activités prévues dans ce secteur.

D. Renforcement du secteur de la justice, consolidation de l'état de droit et lutte contre le trafic de drogue

25. Une importante réforme du secteur de la justice est en cours en Guinée-Bissau. Coordinée par le Ministère de la justice, elle rassemble un grand nombre de partenaires tels que l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le Fonds pour la consolidation de la paix, le Plan Guinée-Bissau, le Brésil et le Portugal. Les interventions dans ce domaine portent sur la remise en état des infrastructures, le renforcement des capacités des professionnels du secteur et l'examen de la législation. Cependant, cette réforme semble être menée isolément de celle plus vaste du secteur de la sécurité, dont elle devrait pourtant faire partie intégrante, comme le prévoit la stratégie nationale de restructuration et de modernisation de ce dernier.

26. Durant la période considérée, le Gouvernement a dressé la liste des lieux d'implantation des registres régionaux et des bureaux de notaires, décidé avec l'Assemblée nationale d'installer le tribunal régional de Bissau dans un immeuble fourni par celle-ci, achevé les études concernant les projets de tribunaux régionaux et les bureaux de l'état civil et commencé de remettre en état les prisons de Bafatá et Mansoa. Il faut absolument améliorer les infrastructures pour renforcer tous les éléments du secteur judiciaire. La plupart des immeubles abritant des fonctions judiciaires – tribunaux, ministère public, état civil – sont dans un état lamentable. Dans certaines régions, par exemple, les juges vivent sur leur lieu de travail, dans leur bureau au tribunal, ce qui nuit à la décentralisation, au développement et à l'accessibilité de l'appareil judiciaire.

27. Pour ce qui est du renforcement des capacités institutionnelles, des efforts considérables ont été faits pour améliorer l'administration de la justice et renforcer l'état de droit. Cent cinquante-sept inspecteurs, agents et agents d'appui technique de la police judiciaire ont été formés. Un mécanisme de coordination a été mis en place entre le Ministère public et la police judiciaire. Les magistrats ont reçu des formations portant notamment sur le droit pénal et le Code pénal, de même que les agents des services de justice pénale, sur les procédures administratives et les frais de justice. Un appui en nature a été fourni à la tutelle des mineurs pour améliorer la protection et l'aide apportée aux mineurs en difficulté. Une formation nationale sur la protection des enfants et la législation pertinente a été dispensée à des fonctionnaires de la justice et à des agents de police.

28. Le renforcement des capacités institutionnelles et la diminution du trafic de drogue dans la sous-région, en particulier du trafic de cocaïne, ont contribué à améliorer la stabilité en Guinée-Bissau. Cependant, il faudra davantage de ressources pour donner corps au plan de lutte contre les stupéfiants. Une grande région du pays, l'archipel des Bijagos, reste perméable au trafic de drogue, ne disposant ni d'une présence policière permanente, ni d'un centre de détention, ni de communications efficaces ni d'une liaison rapide avec le continent.

29. Pour ce qui est de la législation, le Gouvernement a déjà adopté un grand nombre de textes dans le domaine de la justice, notamment un projet de loi sur le Conseil de coordination judiciaire, l'accès à la justice et la réglementation des centres de détention. De même, dans un souci de mettre la législation nationale en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant, on a établi et proposé des projets de loi sur la traite des êtres humains et la mutilation génitale féminine, que l'Assemblée nationale doit encore approuver, ainsi que d'autres sur l'organisation des enquêtes pénales et l'examen de l'appareil judiciaire.

30. La mise en œuvre de la réforme du secteur de la justice est cruciale pour la lutte contre l'impunité, un phénomène qui continue de nuire à la stabilité de la Guinée-Bissau. Bien que les projets de remise en état des prisons menés grâce au Fonds pour la consolidation de la paix aient avancé considérablement dans trois régions, il manque toujours une prison dans le pays, ce qui risque de compromettre certains progrès réalisés dans ce secteur. La construction d'une prison respectant toutes les normes de sécurité et de protection des droits de l'homme est une nécessité urgente qui continue d'être ignorée, aucun financement n'étant disponible à cette fin.

E. Réforme et modernisation de l'administration publique

31. Le programme de réforme et de renforcement des capacités de la fonction publique, que le Conseil des ministres devait adopter en 2009, permettra de créer le cadre nécessaire à l'intervention des partenaires concernés. Les résultats du recensement biométrique des fonctionnaires terminé en août en sont au stade du traitement des données. Le nombre précis des agents de la fonction publique devait être connu à la fin de 2009. Les lois et cadres organiques relatifs aux ministères, rédigés en 2007, devraient être examinés afin de mieux définir les missions des différents départements en tenant compte du programme de réforme et de renforcement des capacités et du recensement biométrique. On prévoit également d'effectuer une étude pour définir les stratégies et les principales mesures envisagées pour l'intégration économique des fonctionnaires surnuméraires, ainsi qu'une étude sur la réforme du système des pensions.

32. Pour ce qui est du renforcement des capacités, le centre national de formation administrative est en phase de transition et devrait devenir une école nationale d'administration au début de 2010. Dans le cadre du programme de réforme susmentionné, on a procédé à l'évaluation des besoins en matière d'assistance technique, ce qui devrait permettre de lancer des activités à grande échelle. Les travaux en cours dans le domaine de l'administration en ligne, notamment l'installation d'un centre de données et l'équipement des antennes locales des ministères, contribueront à améliorer les services fournis au public, la gestion des ressources humaines de l'État et celle des finances publiques. L'élaboration et

l'adoption en 2008 d'une loi sur le système national des statistiques ainsi que les efforts du Gouvernement pour améliorer le suivi et la planification stratégique de l'économie, du budget et de la gestion de la dette sont des mesures censées améliorer les prestations des administrations publiques concernées.

F. Questions sociales cruciales pour la consolidation de la paix

33. Il n'y a pas eu d'amélioration notable dans le secteur social, notamment dans la santé et l'éducation, bien que les organisations non gouvernementales et les institutions religieuses aient joué un rôle non négligeable en venant en aide aux populations les plus démunies. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a augmenté le nombre de professionnels au niveau local, permettant à un plus grand nombre de personnes d'avoir plus facilement accès aux soins de santé primaires. Cent quinze infirmières polyvalentes ont été formées et réparties dans les régions du pays, contribuant ainsi à améliorer la couverture nationale en matière de soins de santé. Signe du degré de priorité que le Gouvernement entend accorder à la santé, 177 000 dollars ont été débloqués pour l'achat de vaccins courants.

34. Malgré ces mesures, le secteur de la santé reste largement dépendant de l'aide internationale. Plus de 90 % des ressources du Ministère de la santé proviennent des contributions des partenaires de la Guinée-Bissau. Le Gouvernement n'a guère de marge pour investir dans les infrastructures ou reconstituer les stocks des pharmacies des hôpitaux, les traitements des fonctionnaires absorbant la plus grande partie du budget du secteur. Les dépenses d'investissement restent donc financées presque entièrement par l'aide extérieure.

35. En 2009, contrairement à ce qui s'est passé en 2008, la Guinée-Bissau n'a pas connu d'épidémie de choléra, notamment grâce à des campagnes de sensibilisation et à l'amélioration de l'accès à l'eau potable.

36. La crise de l'enseignement était très perceptible en 2008/2009. Les problèmes de paiement des traitements ont entraîné une grève prolongée des enseignants. La rentrée scolaire n'aurait pu se faire sans l'appui financier fourni au Gouvernement par la Banque mondiale.

37. Dans l'enseignement comme dans d'autres domaines de l'administration, le grand problème est la viabilité budgétaire, en particulier pour ce qui est du paiement des traitements. Le Gouvernement est cependant parvenu à régulariser une grande partie des arriérés, sauf ceux des enseignants contractuels et nouvellement recrutés, à qui l'État doit sept mois de traitement.

38. Une autre difficulté du secteur vient du fait qu'on ne trouve pas sur le marché de manuels scolaires pour les six premières années d'enseignement. Depuis 2005, aucun manuel scolaire n'est produit en Guinée-Bissau.

39. Ayant du mal à accueillir chaque année 20 000 nouveaux enfants dans le système scolaire, le Gouvernement manque en outre de ressources humaines qualifiées et de moyens financiers pour gérer le système scolaire et réglementer l'activité des écoles privées qui ont proliféré à Bissau au cours des dernières années.

40. Au niveau des politiques d'enseignement, le Gouvernement a pris une mesure importante en adoptant pour la période 2009-2020 une charte et un plan d'action, qui permettront de déterminer les domaines d'intervention prioritaires, de renforcer

la coordination entre les différents acteurs et de mobiliser des ressources financières. Il a publié plusieurs textes législatifs lui donnant accès à un financement de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous de la Banque mondiale.

41. Le Ministère de la justice a défini des politiques en matière d'état civil, faisant intervenir l'ensemble du secteur social, afin d'adopter les stratégies internationales et locales visant à accroître le nombre d'enfants enregistrés en Guinée-Bissau (à l'heure actuelle, seuls 39 % environ des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés).

42. En l'absence d'une politique de protection sociale des groupes vulnérables, le Ministère de la femme, de la famille, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté a élaboré une stratégie visant à guider l'intervention de l'État et des partenaires internationaux au moyen d'une approche intégrée, transversale et cohérente, afin d'accroître sensiblement la protection des enfants en situation de vulnérabilité en réduisant les facteurs de risque et en renforçant les mécanismes de protection au niveau de la famille, des collectivités et des institutions. Cette stratégie et le plan d'action y relatif accordent une attention spéciale aux orphelins et aux personnes atteintes du VIH/sida.

43. La Guinée-Bissau a présenté son premier rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en août 2009. Au même moment, l'Institut national des femmes et des enfants a commencé à élaborer une politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes.

III. Dimensions régionales et sous-régionales de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

44. Dans une région instable, avec des tensions persistantes entre les États et les populations des principaux voisins, la consolidation de la paix en Guinée-Bissau est menacée par trois menaces sous-régionales : a) un regain d'activité séparatiste dans la région sénégalaise de la Casamance, au nord de la Guinée-Bissau; b) l'instabilité politique et sociale en Guinée; et c) le trafic d'être humains, d'armes légères et de drogues dans la sous-région.

45. La consolidation de la paix en Guinée-Bissau passe par la stabilité de la Casamance et une franche collaboration avec le Gouvernement sénégalais en ce qui concerne la démarcation de la frontière entre les deux États, au nord de la Guinée-Bissau.

46. L'instabilité sociale et politique de la Guinée, notamment après les événements du 28 septembre 2009, a suscité l'inquiétude en Guinée-Bissau, amenant les autorités à élaborer, avec l'aide de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge, un plan d'urgence au cas où la Guinée-Bissau devrait faire face à un grand nombre de réfugiés s'abritant dans le nord de la Guinée. Tout événement sociopolitique survenant dans un pays de la sous-région finit par déborder dans les pays voisins. Un climat de dialogue entre les deux gouvernements est donc essentiel pour entretenir des relations de bon voisinage entre la Guinée et la Guinée-Bissau et éviter le retour de la méfiance du passé.

47. L'omniprésence du trafic d'être humains, d'armes légères et de drogues continue de faire l'objet de beaucoup de rapports et, selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le trafic de drogue reste une menace pour la stabilité en Guinée-Bissau. Bien que certains progrès aient été accomplis dans la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé, ils restent très présents et il demeure essentiel d'appliquer une stratégie régionale pour combattre efficacement ce fléau. Il en va de même pour le trafic d'être humains, en particulier des femmes et des enfants, et le trafic d'armes légères. En raison de l'existence de grandes zones frontalières insuffisamment contrôlées entre les pays de la sous-région, les trafiquants continuent de fonctionner impunément.

IV. Conclusions et recommandations

Considérations d'ordre général

48. Compte tenu des particularités de la Guinée-Bissau et des difficultés rencontrées par différents partenaires dans l'exécution des projets, et étant donné que les domaines prioritaires définis dans le cadre stratégique demeurent généralement valables, il est suggéré au Gouvernement et à la Commission d'envisager de se pencher une fois par an, et non chaque semestre, sur la suite donnée par les parties à leurs engagements. Cette modification n'ôterait rien à l'efficacité de l'exercice, qui contribue largement à déterminer dans quelle mesure les principaux engagements sont tenus.

49. L'ordre dans lequel les différents domaines prioritaires sont énumérés risque de détourner l'attention des besoins qu'il faut satisfaire d'urgence pour favoriser la stabilité en Guinée-Bissau. Ainsi, la question des élections, quoiqu'importante pour la consolidation de la paix, comme on l'a indiqué précédemment, ne devrait pas figurer en tête de liste alors que les élections législatives et présidentielles ont déjà eu lieu. Par conséquent, si c'est bien au Gouvernement qu'il revient de définir ces priorités, il lui est tout de même suggéré de les ordonner comme suit : a) réforme du secteur de la sécurité; b) réforme de la justice; c) économie et infrastructure; d) questions sociales; e) réforme de l'administration publique; et f) élections.

50. Les organisations de la société civile ne bénéficient pas de l'appui technique dont elles auraient besoin pour pouvoir agir efficacement, et le Gouvernement et les partenaires internationaux devraient favoriser leur participation à la prise de décisions.

51. La réconciliation nationale est une priorité pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Il faudrait harmoniser les nouvelles initiatives et celles déjà en cours, comme le projet Voz di Paz mené par l'Instituto Nacional de Estudos e Pesquisas du Brésil, qui peuvent offrir une base solide à un dialogue véritable et approfondi sur la réconciliation nationale. En outre, faire largement connaître les résultats de la rencontre tenue en avril 2009 entre différents chefs religieux (catholiques, protestants et musulmans) pourrait ouvrir la voie à de nouvelles entreprises.

52. Les activités de la Commission de consolidation de la paix, notamment celles qui ont trait au cadre stratégique, devraient faire l'objet d'une campagne de sensibilisation.

A. Élections et renforcement des institutions au service de la Commission électorale nationale

53. Les élections et le renforcement des institutions au service de la Commission électorale nationale demeurent un domaine prioritaire. Toutefois, l'incidence sur la stabilité de la Guinée-Bissau d'un cycle électoral d'envergure nationale (qui devait avoir lieu entre 2008 et 2010 et s'est finalement déroulé en juillet 2009, date des élections présidentielles) ne peut être comparée à celle d'élections régionales, dont le retentissement est local. Il n'en faut pas moins continuer d'appuyer la Commission électorale nationale et les différentes parties prenantes au processus électoral, et à cette fin il convient d'examiner le cadre juridique, notamment le rôle des observateurs nationaux, de relever le niveau de compétence professionnelle des agents électoraux et d'informatiser les dossiers. Par ailleurs, les autorités nationales devraient s'atteler rapidement à l'élaboration des textes de loi nécessaires à l'organisation des élections locales.

B. Mesures visant à relancer l'économie et à remettre en état l'infrastructure, en particulier dans le secteur de l'énergie

54. En ce qui concerne la relance de l'économie bissau-guinéenne, le Gouvernement va devoir mobiliser davantage de ressources en faveur du secteur privé. Pour pouvoir intervenir de manière plus significative, la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture, principale voie de communication entre le secteur privé et les pouvoirs publics, a besoin d'un appui technique plus important.

55. Si l'on ne s'emploie pas rapidement à remédier à l'envasement du fleuve, de nombreux navires marchands ne pourront plus accéder au port de Bissau, ce qui empêchera le pays de participer directement au commerce maritime. Il faudrait pour ce faire disposer de 20 millions de dollars, montant qui n'a pas encore été dégagé. En outre, pour favoriser le commerce international en Guinée-Bissau, il faudrait modifier la façon dont l'État administre le port et moderniser les services de douane.

C. Réforme du secteur de la sécurité et de la défense

56. Les différents partenaires devraient désormais s'efforcer de réformer le secteur de la sécurité. Il conviendrait par exemple qu'ils allouent au fonds de pension, pierre angulaire de la réforme globale du secteur, de généreuses contributions pour le rendre opérationnel. La mobilisation de ressources doit viser en priorité à financer ce fonds.

57. Coordonner les activités des différents acteurs nationaux et internationaux de cette réforme compte parmi les difficultés qui font obstacle au bon déroulement du processus. Il faudrait notamment faire en sorte, à la lumière des meilleures pratiques en vigueur sur le plan international, que la réforme du secteur de la sécurité concerne davantage le système judiciaire.

58. Il est recommandé d'accélérer la réforme du secteur de la sécurité et de lui accorder la même attention qu'à celle du secteur de la défense. La réforme des

différentes forces de police va plus lentement que celle des forces de défense, or elles devraient progresser au même rythme.

59. Toutes les mesures touchant la démobilisation ne pourront être mises en œuvre qu'une fois le fonds de pension opérationnel. Il est en outre essentiel de poursuivre l'exécution de la stratégie nationale de déminage et de désarmement et de commencer à réfléchir au moyen de régler les problèmes liés à la réintégration et à la réinsertion.

60. Les forces militaires et de police, en participant aux débats concernant la réforme du secteur de la sécurité, ont contribué de manière décisive à la prise en main du processus par les acteurs nationaux. Pour qu'elles continuent de s'investir, il faut mettre l'accent sur la communication et les tenir informées, tout comme la société dans son ensemble.

61. L'amélioration de l'efficacité de la coordination ne doit pas être une priorité qu'au regard de la réforme du secteur de la sécurité. Elle s'impose en effet de toute urgence dans d'autres domaines, comme la réforme de l'administration publique. Une coordination efficace, que ce soit entre partenaires nationaux et internationaux, au niveau général de la planification et de la coordination globale de l'aide ou à l'échelle sectorielle, est indispensable à la réalisation effective des réformes entreprises en Guinée-Bissau. Le PNUD et la Banque africaine de développement doivent aider davantage le Ministère de l'économie, du développement et de l'intégration régionale à renforcer les capacités de son personnel dans les domaines de la coordination et de l'efficacité de l'aide internationale.

62. Il est proposé de créer un fonds d'affectation spéciale pour la réforme du secteur de la sécurité, justice comprise, afin que des ressources puissent être mobilisées plus rapidement et que la gestion soit mieux coordonnée, plus efficace et adaptée aux priorités.

63. L'Agence nationale de la protection civile, qui doit entrer en service en 2010, aura besoin du concours de la communauté internationale, sous la forme d'un financement ou d'une assistance technique. Elle comptera parmi ses priorités l'adoption d'un plan humanitaire d'urgence.

D. Renforcement du secteur de la justice, consolidation de l'état de droit et lutte contre le trafic de drogues

64. Il convient de redoubler d'efforts pour réformer la justice, tout particulièrement pour ce qui est de faciliter l'accès des femmes et des groupes vulnérables. Par ailleurs, pour pouvoir lutter efficacement contre l'impunité, l'un des principaux facteurs de l'instabilité du pays, la Guinée-Bissau doit disposer d'une prison de haute sécurité. Outre la remise en état des prisons qui existent et la construction de nouveaux établissements, il faut mettre en place un cadre juridique applicable au système pénitentiaire.

65. En ce qui concerne le renforcement des capacités des institutions de l'état de droit, l'appui à l'Assemblée populaire nationale devrait être prioritaire. Il faudrait prévoir une formation à la rédaction de textes de loi et des séminaires portant sur des questions transversales, comme le réchauffement de la planète, l'égalité des sexes et les droits de l'homme.

66. La corruption, qui affaiblit l'état de droit, détourne les deniers publics et favorise, entre autres, l'expansion du trafic de drogues, est une réalité à laquelle le Gouvernement de la Guinée-Bissau doit s'attaquer vigoureusement. Les mesures prises pour renforcer les capacités des fonctionnaires doivent notamment être axées sur la lutte contre la corruption. Des campagnes d'information sur les différents règlements administratifs en vigueur associées à des initiatives de sensibilisation à la corruption peuvent contribuer à combattre ce fléau, qu'il ne faut pas sous-estimer. Dans le cadre de sa réforme, la police judiciaire a créé une catégorie « crimes économiques et financiers », qui doit sans cesse être surveillée. Pour lutter contre la corruption, garantir la transparence et améliorer l'image de marque de l'État, il faudra donner aux entités nationales chargées de contrôler les finances publiques plus de moyens sur les plans humain et institutionnel.

E. Réforme et modernisation de l'administration publique

67. Pour que la réforme de l'administration publique porte ses fruits, il est indispensable de renforcer les capacités des fonctionnaires. La coordination est primordiale ici, puisque de nombreux partenaires internationaux travaillent dans ce secteur. On pourrait gérer plus efficacement les activités liées à la réforme en établissant un panier de fonds, ce qui permettrait de coordonner toutes les initiatives destinées à former les fonctionnaires en vue de rationaliser l'administration publique.

F. Questions sociales cruciales pour la consolidation de la paix

68. Il existe un lien de cause à effet entre les problèmes sociaux et la stabilité en Guinée-Bissau. La communauté internationale, en appuyant le financement de la deuxième phase du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, contribuera de manière significative à la consolidation de la paix.

69. Il est manifeste qu'il faut s'attaquer plus énergiquement aux problèmes sociaux, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire, où les fonds et les interventions coordonnées font défaut. Il faudrait venir spécifiquement en aide aux femmes et aux jeunes et mettre en œuvre des mécanismes permettant de leur offrir un appui à long terme, en renforçant la formation et en facilitant l'accès au microcrédit, outil indispensable à la création d'emplois, comme le font d'autres pays de la sous-région.

70. Dans le secteur de l'éducation, il faudrait appuyer en priorité l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, qui développent les capacités des jeunes et contribuent à la création d'emplois.

71. S'agissant de l'égalité des sexes, la Guinée-Bissau devrait donner suite aux recommandations qu'a formulées le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en particulier celles qui concernent la nécessité d'adopter un cadre juridique pour la Convention et le Protocole facultatif s'y rapportant.

72. Il est prioritaire de mettre en œuvre la résolution 1889 (2009) du Conseil de sécurité, en date du 5 octobre 2009, en particulier son paragraphe 10, et le Gouvernement doit notamment à cet égard définir, en étroite coopération avec la

société civile, les priorités et les besoins des femmes et des filles et élaborer une stratégie pour s'attaquer aux problèmes constatés.

73. Les besoins des femmes doivent être mis au premier plan non seulement dans le cadre des questions sociales cruciales pour la consolidation de la paix, mais aussi dans tous les volets de la consolidation de la paix. Les femmes représentent plus de la moitié de la population et il faut tenir compte de leurs points de vue au moment de prendre des décisions.

74. Faute d'insertion sociale, on ne pourra consolider la paix en Guinée-Bissau. À moyen terme, le Gouvernement devrait s'employer en priorité à adopter des dispositifs de protection sociale, en particulier un régime de sécurité sociale durable, afin de réduire au minimum les risques de conflits.

Annexe

Suite donnée aux engagements mutuels relevant du cadre stratégique pour la consolidation de la paix : engagements pris par le Gouvernement

Document adopté par le Comité directeur pour la consolidation de la paix le 10 décembre 2009

A. Élections et renforcement des institutions au service de la Commission électorale nationale

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Renforcer la capacité des institutions chargées de la gestion du processus électoral, notamment pour l'établissement d'un fichier électoral à jour et pour l'exécution d'activités urgentes et vitales pour assurer un processus électoral adéquat, efficace et pacifique en 2008	<p>Le fichier électoral a été mis à jour un mois avant les élections législatives du 16 novembre 2008.</p> <p>Une version électronique de la liste électorale a été distribuée à tous les partis politiques en lice.</p>	<p>Rendre la Commission électorale nationale autonome sur les plans financier et administratif</p> <p>Pour la Commission électorale nationale : tirer les enseignements des lois électorales de 2008 et 2009</p> <p>Adopter un plan stratégique</p> <p>Relever le niveau de compétence du personnel de la Commission, y compris son secrétariat exécutif, et assurer sa formation</p>
Jeter des bases solides pour la mise en place à long terme des capacités liées au cycle électoral 2008-2010, notamment l'élection présidentielle et les élections locales	L'élection législative de 2008 et l'élection présidentielle de 2009 ont été jugées transparentes, libres et régulières	Préparer les futures élections locales, y compris en adoptant les textes de loi voulus
Renforcer la capacité des femmes et des membres de groupes marginalisés de jouer un rôle significatif dans les processus politiques du pays en tant qu'électeurs et en tant que candidats	<p>Un programme d'éducation civique, prévoyant notamment des campagnes de sensibilisation ciblant spécifiquement les femmes, a été adopté et mis en œuvre.</p> <p>Les différents partis ont adopté un programme visant à accroître la participation des femmes à la prise de décisions dans le domaine politique et prévoyant l'application</p>	<p>Renforcer la participation des femmes et des jeunes au processus électoral, à la faveur de campagnes de sensibilisation</p> <p>Renforcer les capacités des députés et des journalistes, grâce à des stages de formation.</p> <p>Appuyer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en</p>

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
	d'un quota de 40 % pour la représentation des femmes dans les partis.	particulier en vue de renforcer les capacités des réseaux d'associations de femmes de la société civile, des femmes députés et militaires et des anciennes combattantes.

B. Mesures visant à relancer l'économie et à remettre en état l'infrastructure, en particulier dans le secteur de l'énergie

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Promouvoir des initiatives visant à diversifier l'économie, notamment dans le domaine de l'agriculture, de la transformation des matières premières, des pêches et du tourisme	<p>Le marché local est mieux approvisionné en produits locaux de la pêche.</p> <p>Le prix du poisson s'est stabilisé sur le marché.</p> <p>Le projet concernant la sécurité alimentaire a été approuvé pour les régions de Gabu, Biombo et Tombali.</p> <p>Le Ministère du tourisme dispose d'un site Web.</p>	<p>Mettre en œuvre le plan stratégique pour la mise en valeur de la noix de cajou, qui prévoit l'installation de 50 unités de traitement</p> <p>Contrôler efficacement les exportations de produits traditionnels de la pêche</p> <p>Améliorer les contrôles maritimes</p> <p>Établir un laboratoire opérationnel chargé de certifier l'origine des produits de la pêche</p> <p>Appuyer les petites initiatives dans le domaine de la transformation agricole, y compris pour les produits relatifs à l'huile à friture et au savon</p> <p>Favoriser l'esprit d'entreprise</p> <p>Inscrire au budget national les activités du centre de recherche appliquée sur la pêche et de contrôle des activités de pêche</p>
Promouvoir une gestion plus transparente et plus efficace de l'approvisionnement en électricité, afin d'assurer une distribution équitable de la production d'électricité limitée du pays	<p>La société nationale d'approvisionnement en eau et en électricité est en train d'être remise sur pied, en partenariat avec Senelec.</p> <p>Deux barrages hydrauliques sont en cours de construction, sous l'égide de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie,</p>	<p>Libéraliser le secteur de l'énergie</p> <p>Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour assurer l'approvisionnement en électricité de tout le territoire de la Guinée-Bissau, sous l'égide de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie</p>

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Continuer à appliquer des mesures visant à relancer l'économie en tenant compte du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, en particulier en augmentant les recettes fiscales, en apportant de la valeur ajoutée aux produits et aux exportations, en créant des possibilités d'emploi et en stimulant l'activité économique du secteur privé en vue d'offrir des dividendes de paix immédiats	<p>grâce à la contribution d'un montant de 25 millions de dollars versée en partenariat avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau.</p> <p>Une commission centralise tous les services publics intervenant dans la création d'une entreprise.</p> <p>Les conclusions du rapport de suivi du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont été validées.</p> <p>Le contrôle budgétaire a été renforcé.</p>	<p>Étendre l'approvisionnement en électricité à différentes régions du pays et le rendre régulier</p> <p>Établir une institution centrale opérationnelle</p> <p>Créer une pépinière d'entreprises fonctionnelle</p> <p>Créer un parc industriel à Bissau</p> <p>Établir un fonds d'appui aux petites et moyennes entreprises</p> <p>Adopter le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en tant que document stratégique pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique en Guinée-Bissau</p> <p>Renforcer les capacités du Ministère de l'économie en matière de coordination de l'aide internationale</p>

C. Réforme du secteur de la sécurité et de la défense

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Maintenir la volonté politique d'entreprendre les réformes qui s'imposent au sein des forces de sécurité et de défense, tel qu'exposé dans le Plan national de réforme du secteur de la sécurité et de la défense, avec le concours de partenaires internationaux, notamment en rationalisant les effectifs et en définissant des prérogatives et des mandats bien clairs	<p>Le Gouvernement a pris diverses mesures pour mettre en œuvre le Plan national de réforme du secteur de la sécurité et de la défense, notamment l'adoption de nombreux textes de loi, dont le règlement et la loi organique concernant les forces armées</p> <p>Le mandat de la Mission d'assistance de l'Union européenne à la réforme du secteur de la sécurité a été prorogé de six mois</p> <p>Les participants à la table ronde de Praia se sont penchés sur un plan d'action pour la</p>	<p>Pour le Gouvernement : approuver les lois fondamentales nécessaires à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité</p> <p>Rendre opérationnel le fonds de pension</p> <p>Pour les nombreux partenaires de la réforme du secteur de la sécurité : élaborer, examiner et adopter un plan d'action</p> <p>Présenter des propositions concrètes lors des tables rondes sectorielles des donateurs aux fins de l'obtention d'un financement</p>

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
	<p>réforme du secteur de la sécurité.</p> <p>Les forces armées reçoivent le soutien de la CEDEAO, qui assure le paiement des arriérés de solde et met à disposition des véhicules et des moyens de communication.</p> <p>L'étude sur la mise en place d'un régime de retraite pour les forces armées est achevée.</p> <p>Un comité interministériel chargé des femmes travaillant dans les secteurs de la défense et de la sécurité a été créé.</p>	<p>Adopter une étude sur la mise en place d'un régime de retraite pour les forces armées et de police</p> <p>Renforcer les capacités techniques des ministères participant à la réforme du secteur de la sécurité</p> <p>Accroître la participation des femmes à la réforme</p> <p>Définir une stratégie de communication intégrée sur la réforme du secteur de la sécurité</p>
<p>Veiller à ce qu'une formation adéquate soit dispensée aux forces de sécurité rationalisées, notamment en reconstruisant l'école nationale militaire et de police</p>	<p>Dans le cadre des différentes mesures de coopération bilatérale, plusieurs ateliers ont été organisés à Bissau et en dehors du pays à l'intention des forces militaires et de police.</p> <p>Le centre d'instruction de base de Cumeré a été en partie remis en état.</p> <p>Le projet concernant la création d'une école de police est désormais en phase d'étude.</p>	<p>Adopter un programme uniforme pour la formation des forces armées rationalisées</p> <p>Ouvrir une école militaire</p> <p>Ouvrir une école de police</p> <p>Rénover le centre de formation et l'exploiter de telle sorte que de nouvelles recrues soient enrôlées régulièrement</p> <p>Former suffisamment de formateurs pour répondre aux besoins des forces armées et de police rationalisées sur le plan local</p> <p>Dispenser aux forces armées rationalisées une formation dans le domaine du génie, de la médecine et de l'élevage, de la technologie et du droit</p>
<p>Continuer d'appliquer des mesures de suivi en ce qui concerne l'application du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour les militaires, les vétérans de la lutte de libération nationale et les forces de sécurité</p>	<p>Le recensement des membres des forces militaires et des anciens combattants est terminé.</p> <p>Les programmes antérieurs de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont en train d'être étudiés en vue de formuler des recommandations pour le processus en cours.</p>	<p>Pour le Gouvernement : valider les résultats du recensement des anciens combattants</p> <p>Achever le recensement des forces de sécurité</p> <p>Progressivement démobiliser les militaires (2009-2015)</p> <p>Stimuler les initiatives visant à intégrer les</p>

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Mobiliser tous les efforts visant à collecter les armes de petit calibre et les armes légères et à promouvoir le déminage et la destruction des restes explosifs de guerre, en tant que mesures destinées à rétablir la sécurité et la stabilité au sein de la population nationale	<p>Des ateliers destinés à diffuser les résultats des travaux de recherche menés par l’Instituto Nacional de Estudos e Pesquisas ont été organisés dans les régions entre février et septembre 2009.</p> <p>La Commission de déminage a élaboré un rapport sur la situation en matière de lutte antimines en Guinée-Bissau.</p> <p>La rénovation du siège de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes de petit calibre est en cours.</p>	<p>militaires et les policiers démobilisés dans la vie civile</p> <p>Mettre en place des programmes de formation professionnelle technique et d’autres mécanismes pour réintégrer et réinsérer les militaires et les policiers démobilisés</p> <p>Renforcer les campagnes de sensibilisation consacrées à la nécessité de collecter les armes légères et de petit calibre</p> <p>Étoffer le personnel de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes de petit calibre</p> <p>Mettre la dernière main à un plan d’action national (2010-2014) concernant les armes légères et de petit calibre et l’adopter</p> <p>Adopter le financement du plan stratégique de lutte antimines (2010-2011)</p> <p>Neutraliser tous les champs de mines connus d’ici à 2011 afin de respecter les obligations imposées par la Convention d’Ottawa sur les mines antipersonnel</p> <p>Assurer d’ici à décembre 2011 le déminage de 75 % des zones dans lesquelles se trouvent des munitions non explosées de la guerre</p> <p>Mener à Bissau un projet pilote de collecte volontaire d’armes, et définir la méthode qui sera suivie sur l’ensemble du territoire</p> <p>Pour l’Assemblée nationale : ratifier la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes</p>

D. Renforcement du secteur judiciaire, consolidation de l'état de droit et lutte contre le trafic de drogues

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Renforcer les mécanismes et institutions judiciaires existants, en mettant en place notamment des tribunaux régionaux et des centres de détention fonctionnant de façon satisfaisante, en particulier pour mettre en place une capacité judiciaire, notamment pour fournir des services juridiques de base dans tout le pays	<p>La rénovation des prisons de Bafata et Mansoa est en cours.</p> <p>La rénovation des tribunaux régionaux de Bafata et Gabu est en cours.</p> <p>Des études sur la rénovation des tribunaux régionaux de Bissau et Cacheu sont en cours.</p> <p>Des bâtiments ont été trouvés pour accueillir les greffes régionaux.</p> <p>La loi sur l'accès à la justice et le patronage judiciaire a été approuvée.</p> <p>Une étude est en cours sur les mécanismes traditionnels de justice (droit coutumier) en vigueur dans six groupes ethniques, l'objectif étant de parvenir à les codifier sous forme de règles qui seront utilisées et diffusées dans les tribunaux de district.</p> <p>Les greffiers ont été sélectionnés et suivent actuellement une formation.</p> <p>Le droit pénal et le Code pénal sont en train d'être examinés.</p> <p>La formation trimestrielle des magistrats en Guinée-Bissau s'est achevée.</p> <p>18 magistrats ont suivi une formation au Centre d'études judiciaires de Lisbonne.</p> <p>Des ateliers de formation technique et institutionnelle ont été menés au profit du Ministère de la justice.</p>	<p>Mettre en place des corps de police judiciaire à Bafata, Bubaque, Canchungo, Gabu, Bissau et Catio</p> <p>Rénover les 8 tribunaux régionaux</p> <p>Trouver et rénover des logements pour les magistrats</p> <p>Ouvrir des bureaux dans lesquels les personnes les plus vulnérables peuvent bénéficier gratuitement d'un appui juridique</p> <p>Remettre en état les prisons à Canchungo et Bissau</p> <p>Recruter et former des gardiens et des directeurs de prison</p> <p>Installer des greffes dans les régions et les rendre opérationnels</p> <p>Approuver les projets touchant les examens</p> <p>Établir un centre national de formation judiciaire pour permettre aux magistrats de suivre une formation en cours d'emploi</p> <p>Renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Ministère de la justice</p>

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Rationaliser les nombreuses forces de sécurité du pays et établir une différenciation nette des mandats et des rapports hiérarchiques, en vue de normaliser les relations entre les ministères de tutelle concernés	<p>La réforme législative est en train d'être planifiée, notamment l'examen des lois organiques se rapportant à la police judiciaire, aux enquêtes judiciaires et au Bureau du Procureur général, du statut du collectif de magistrats du Bureau du Procureur général, et des lois organiques se rapportant au Ministère de l'intérieur, à la Garde nationale bissau-guinéenne et à la police chargée de l'ordre public.</p> <p>Le recensement des forces de police est en cours.</p> <p>La restructuration de la police judiciaire est en cours.</p> <p>157 nouveaux agents, inspecteurs, agents de sécurité, experts et membres du personnel d'appui technique de la police judiciaire ont été formés et ont commencé de travailler.</p> <p>54 agents, inspecteurs et membres du personnel d'appui technique de la police judiciaire ont bénéficié d'une formation en cours d'emploi ou d'une formation continue.</p>	<p>Publier des bulletins spéciaux sur la réforme de la justice une fois promulguée la série de lois fondamentales y afférent</p> <p>Achever le recensement des forces de police</p> <p>Mieux coordonner la réforme du secteur de la sécurité et celle de la justice</p> <p>Mettre sur pied le conseil chargé de coordonner l'appareil judiciaire</p> <p>Adopter les lois organiques concernant la police chargée de l'ordre public et la Garde nationale bissau-guinéenne</p> <p>Achever l'examen de la loi organique concernant la police judiciaire</p> <p>Bien distinguer les compétences de la police judiciaire de celles de la police chargée de l'ordre public pour ce qui est des enquêtes judiciaires</p> <p>Veiller à ce que les dispositions réglementaires applicables au fonctionnement des centres de détention soient appliquées</p> <p>Renforcer les moyens, le matériel et les installations à la disposition des forces de police rationalisées</p>
Assurer la mise en œuvre intégrale du Plan opérationnel antidrogue (2007-2010)	<p>La Direction générale de la police judiciaire a pris ses quartiers dans un nouveau bâtiment.</p> <p>Les activités menées par la police judiciaire pour lutter contre le trafic de drogues ont été étendues et restructurées et bénéficient de nouveaux moyens.</p>	<p>Renforcer l'appui offert à la police judiciaire, notamment en lui fournissant du matériel aux fins de ses enquêtes judiciaires, en particulier des dispositifs d'écoutes clandestines, un laboratoire de police scientifique et du matériel destiné à l'unité de contrôle et de surveillance</p>

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
	Le Bureau du Procureur général et la police judiciaire tiennent des réunions de coordination consacrées aux enquêtes judiciaires.	Renforcer la coordination entre le Bureau du Procureur général et la police judiciaire dans le domaine des enquêtes judiciaires
	La police judiciaire a été dotée d'un système informatique intégré.	Construire une prison de haute sécurité en Guinée-Bissau

E. Réforme et modernisation de l'administration publique

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Établir et exploiter un système informatisé de gestion administrative publique, notamment un contrôle du paiement des salaires	Du matériel est en train d'être acheté et les installations qui abriteront le centre informatique sont en cours de rénovation.	Mettre en place le cadre réglementaire voulu et le centre informatique Former l'équipe de techniciens Former le personnel qui administrera le centre informatique Payer les salaires, par virement télégraphique et au moyen du nouveau système informatisé
Procéder au recensement de tous les employés de la fonction publique et déterminer le nombre adéquat de fonctionnaires nécessaires pour fournir de façon satisfaisante des services à la population, en tenant dûment compte des capacités financières de l'État	Le recensement biométrique des agents de l'État est terminé	Achever le traitement des données collectées lors du recensement des fonctionnaires Passer en revue les lois organiques concernant les différents ministères et secrétariats d'État Établir un dispositif pour le personnel des ministères et des secrétariats d'État Instruire et former les fonctionnaires en surnombre
Mettre en place un système de pension pour les fonctionnaires à la retraite	Le cahier des charges de l'étude consacrée à la réforme du régime général de pension est au point.	Mener une étude sur la réforme du régime général de pension Tirer les enseignements de l'étude menée aux fins de l'établissement d'un fonds de

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Élaborer et appliquer un plan de développement pour le perfectionnement des ressources humaines, notamment en remettant en état les installations du Centre de formation administrative et en établissant une école nationale d'administration et de la magistrature	<p>Le programme de réforme et de renforcement des capacités de l'administration publique a été élaboré.</p> <p>Une étude portant sur la transformation du Centre de formation administrative en école nationale d'administration a été mise au point (la faculté de droit de Bissau continuera de former des juristes).</p>	<p>pension dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité</p> <p>Pour le Gouvernement : approuver le régime général de pension</p> <p>Mobiliser des ressources aux fins de l'établissement du régime général de pension</p> <p>Le Conseil des ministres devra adopter un programme visant à réformer et renforcer les capacités de l'administration publique.</p> <p>Garantir une assistance technique et financière au Centre de formation administrative dans les domaines de la formation et de la gestion</p> <p>Lancer en 2010 la formation des fonctionnaires à l'école nationale d'administration</p>

F. Questions sociales cruciales pour la consolidation de la paix

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Prendre des mesures pour faciliter l'accès des groupes sociaux vulnérables aux services et installations sanitaires et éducatifs, en reconstruisant l'infrastructure dans ces secteurs, et améliorer le fonctionnement du système d'assainissement afin d'atténuer le risque de troubles sociaux et de reprise du conflit	<p>115 professionnels de la santé ont été formés et affectés à des établissements de soins de santé primaires dans les différentes régions.</p> <p>La construction de centres de soins est en cours à Bissau (3), à Biombo (1), à Quínara (1) et à Bolama (2).</p> <p>Un plan national de développement de l'assainissement est en cours d'élaboration (devra être prêt d'ici à 2017).</p> <p>Une prime d'isolement est versée aux professionnels de la santé.</p>	<p>Pour le Gouvernement : adopter le plan national de développement de l'assainissement (d'ici à 2017)</p> <p>Pour les établissements qui assurent la prestation de services de santé de base : accroître les stocks de médicaments à leur disposition</p> <p>Exécuter le plan de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur sanitaire</p> <p>Améliorer l'accès aux soins de santé grâce à</p>

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
	<p>La sécurité alimentaire est renforcée dans les établissements d'apprentissage grâce aux cantines scolaires.</p> <p>Le Gouvernement a adopté la Charte sur l'éducation (2009-2020) et le plan d'action correspondant.</p> <p>Le Gouvernement a approuvé la loi sur l'enseignement supérieur.</p>	<p>la mise en œuvre de la stratégie avancée</p> <p>Construire des logements pour les professionnels de la santé affectés dans les régions les plus reculées</p> <p>Relancer le système de contrôle et d'évaluation du secteur sanitaire</p> <p>Adopter le plan pour le secteur de l'éducation pendant le premier semestre de 2010</p> <p>Mobiliser des ressources financières au profit de la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation et du plan pour le secteur de l'éducation</p> <p>Renforcer la construction d'infrastructures pédagogiques</p> <p>Intensifier le renforcement des capacités des enseignants</p> <p>Exécuter le plan national d'alphabétisation des adultes</p> <p>Améliorer la gestion de l'information et de la planification au profit du secteur de l'éducation</p> <p>Adopter un plan de formation pour le personnel de direction, notamment les directeurs d'école</p> <p>Renforcer les ressources humaines et financières disponibles pour mener des inspections dans le secteur de l'éducation</p> <p>Mettre en place des primes d'installation et d'isolement</p> <p>Accroître l'accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement de base</p>

<i>Engagements</i>	<i>État</i>	<i>Prochaines étapes</i>
Soutenir le travail mené par des organisations telles que l'Institut national pour les femmes et les enfants	<p>Le personnel de l'Institut a bénéficié d'une formation sur la protection des femmes et des enfants.</p> <p>Des politiques et stratégies visant à renforcer le système de protection de l'enfance ont été élaborées (comme la stratégie nationale de protection sociale des enfants vulnérables ou les directives nationales concernant le suivi et le traitement des enfants en établissement).</p> <p>Une connexion Internet a été établie et le personnel a reçu une formation.</p>	<p>Poursuivre les activités visant à renforcer les capacités et assurer la protection des femmes et des enfants</p> <p>Mettre en valeur les ressources humaines de l'Institut</p> <p>Veiller à ce que le plan d'action pour la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de protection sociale des enfants vulnérables (y compris les enfants touchés par le VIH/sida) soit exécuté dans tous les secteurs</p>
Promouvoir une politique d'insertion des jeunes dans les initiatives de création d'emplois, la formation professionnelle et l'appui à la création d'emplois dans les zones rurales et urbaines, notamment en renforçant la capacité de l'Institut national de la jeunesse afin d'améliorer la gestion et le suivi de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes	<p>Les techniciens de l'Institut sont en train de recevoir une formation destinée à les rendre mieux à même d'aider les associations de jeunes.</p> <p>Une formation professionnelle technique est assurée dans les domaines prioritaires.</p> <p>Un projet visant à permettre aux jeunes d'accéder au microcrédit est en train d'être mis en œuvre.</p> <p>Le Centre de formation industrielle est en cours de rénovation.</p>	<p>Adopter une politique nationale pour la jeunesse</p> <p>Élaborer et approuver une loi sur le bénévolat et le statut de bénévole</p> <p>Renforcer les moyens à la disposition de l'Institut national de la jeunesse</p> <p>Renforcer les capacités des techniciens de l'Institut en matière de conception et de gestion de projets, d'informatique et de gestion de conflits</p> <p>Préparer et organiser la cinquième conférence nationale de la jeunesse (2010)</p> <p>Renforcer les initiatives de formation en vue de créer des emplois pour les jeunes</p> <p>Renforcer les projets qui permettent aux jeunes chefs d'entreprise d'accéder au microcrédit</p>

